



Degradation d'une veste a un amis

Par **Linkzelda_old**, le **19/12/2007** à **19:18**

Au lycée un amis a moi apres une discution me met une petite tappe amicale dans le ventre. Je veut repliquer mais il esquive alors je l'attrape par la veste et la ca veste ce déchire quand il esseye de s'extriper. J'entend un bruit et je le lache immediatement. Ca veste est un tissu tres fin d'une valeur de 130€ . J'etais au lycée quand ca c'est passé. La veste est dite irreparable car l'epaisseur est tres infime

Dans ce geste involontaire dois je lui repayer une nouvelle veste? Ou un simple indemnisation? Nous sommes tout les deux etuditants de 18 ans. Et nous sommes de bon amis mais ils me reclament 130€ et je ne gagne pas de salaire actuellement.

Merci de vos reponses

Par **Jurigaby**, le **20/12/2007** à **02:23**

Bonsoir.

Vous devez indmemnisation à hauteur du préjudice subi.(article 1182 du code civil).

si la veste n'est pas "réparable", alors vous devez 130 euros.

si la veste est réparable, alors vous devez le montant de la réparation.